VOL LII SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 22 AOUT 1923 No. 39

ABONNEMENTS

Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces

Par pouce ....50 sous

ANNONCE LEGALES
1ère insertion, parligne ......12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST ... E ET IMPRIMÉ
TOUS ... MERCREDIS

Toutes ... nications concernant le journal ... primerie devront être adressées :

... Manitoba
Publié par A. GAUVIN

42, Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235

COUPS DE PLUME

Visit the Electric Home!

C'est le titre flamboyant que durant la belle soirée et la sombre nuit les citoyens de St-Boniface et les visiteurs peuvent lire au frontispice de notre Hôtel de Ville.

Pas un mot de français! dans une ville pour le moins à moitié française; où plus de la moitié des taxes est payée par des contribuables de langue française, et, où la majorité des échevins est élue par le vote français.

Une annonce française à côté de l'annonce anglaise n'aurait pas coûté un centin de plus à l'administration de la Ville et c'eut été non seulement un acte de la plus élémentaire justice envers la population de langue française mais c'eut été simplement un acte de bonne éducation et de savoir vivre.

Si c'est un oubli, c'est un acte d'impardonnable oubli. Si la chose a été faite avec intention c'est une injure grossière à toute la population française de la Ville; ceux qui en sont responsables peuvent choisir l'un ou l'autre.

* * *

Le **"Joint Council of Industry"** a refusé la demande du bureau des commissaires d'écoles de la Ville de St-Boniface de permettre la journée de dix heures afin de hâter la construction de l'Ecole Provencher.

Le conseil a basé son refus sur plusieurs points.:

1o. Contrat entre la société des constructeurs et la fraternité des cherpentiers; 2o. Contrat entre le contracteur et le bureau scolaire; 3o. La possibilité d'augmenter si c'est nécessaire le nombre des ouvriers; 40. Le principe de la journée de huit heures reconnu sur tout le continent.

C'est évidemment le désir de la population de voir la construction de l'Ecole Provencher se terminer le plus tôt possible, mais l'on ne peut jeter de côté à la légère les graves raisons données par le Conseil d'Industrie.

Nous avouons ne pas connaître grand'chose en fait de construction, mais il nous semble que lorsque l'on suggère d'employer un plus grand nombre d'ouvriers à cette construction, le moyen est bon.

Déjà dans nos colonnes nous avons fait écho aux nombreuses plaintes des ouvriers de St-Boniface qui prétendent être ostracisés dans le choix des employés; si cet ostracisme existe réellement au profit d'ouvriers venant d'ailleurs, n'y aurait-il pas là un moyen tout trouvé de régler la situation au moins en partie.

A moins que la chose soit absolument impossible nous croyons qu'il serait sage de la part des autorités scolaires d'amener le contracteur à cette idée.

Cette question de la main-d'oeuvre étrangère au détriment des ouvriers résidents n'est pas unique à la Ville de St-Boniface.

La même question vient d'être soulevée à Montréal par les unions ouvrières de cet endroit, avec cette différence peut-être, qu'à Montréal les autorités civiques promettent de s'occuper de la chose sans tarder et l'on verra à Montréal que dorénavant dans tout contrat de bâtisse publique il y aura une clause spéciale protégeant la main-d'oeuvre des contribuables.

L'on pourrait à St-Boniface même faire la même chose sans s'exposer à décliner dans l'opinion des contribuables et des propriétaires de la Ville.

Encore une fois si en doublant le nombre des ouvriers on peut hâter la construction de l'Ecole Provencher, sans causer de dommages à personne, que l'on prenne les moyens nécessaires pour le faire et l'on pourra être certain qu'il n'y aura ici qu'une voix pour approuver ceux qui prendront l'initiative du mouvement.

* * *

Nous donnions la semaine dernière un rapport des Etats-Unis où l'on constatait que dans la république américaine les cours de justice signent un décret de divorce toutes les quatre minutes.

En face d'un tel état de choses les hommes sérieux s'alarment; ils se demandent où s'en va la nation.

La réponse vient naturellement et tout de suite à la pensée et sur les lèvres: —Au diable!

Où trouver le remède? Dans la religion et dans la religion seule.

Le mal qui chaque jour va grandissant aux Etats-Unis se répand partout où l'on s'est évertué à chasser le nom de Dieu de la législation et de l'enseignement.

Sous le cri de liberté, l'on a voulu fonder une grande république avec, à sa base, l'enseignement neutre ou sans Dieu; il est facile de voir vers quel abîme l'on marche là-bas avec ce système.

L'on n'a qu'à jeter un coup d'oeil sur les autres pays où l'on a préconisé le même système pour bien voir que les résultats seront les mêmes.

Regardons autour de nous, dans notre propre pays, et demandons-nous où nous serons dans vingt-cinq ans, dans cinquante ans sous le même régime païen que nous avons copié avec tant de délices;

Nous marchons à grands pas vers le même abîme et comme nous sommes ni plus fins, ni moins faibles, mais comme au contraire, nous sommes sortis du même limon et comme nous sommes bâtis de la même chair que les autres qui sont tombés, nous aussi nous tomberons le long de la route et notre nation ira s'engloutir dans le même gouffre, à moins que nous ayons assez de sagesse pour remettre le nom de Dieu, à sa place, à la tête de notre législation et au-dessus de nos maisons d'éducation.

* * *

Dix mille immigrants ont été déversés ces jours derniers dans les plaines de l'Ouest par le Gouvernement du Canada.

Ces immigrants s'en viennent travailler aux récoltes.

Ils n'ont pas le sou et s'ils veulent vivre ils doivent trouver de l'ouvrage, tout de suite, sans quoi, ils devront se passer de manger.

Déjà quelques-uns se sont adressés aux autorités municipales de la Ville de Winnipeg pour se faire donner des repas en attendant qu'ils aient trouvé le travail rémunérateur.

La Ville a répondu en les renvoyant au département de l'Immigration.

Il est inconcevable que le Gouvernement du Canada, ait transporté de ce côté-ci de l'Atlantique un si grand nombre de travailleurs sans au préalable s'être assuré qu'il y avait de l'ouvrage pour tous, et qu'au cas ou il n'y aurait pas d'ouvrage, ces immigrants avaient assez d'argent pour subvenir à leurs besoins.

Ce procédé est injuste et pour notre pays et pour les immigrants que l'on débarque ici.

Qu'il y ait place pour une politique de colonisation, nous ne le nions pas, mais ce travail de colonisation doit se faire intelligemment, sans quoi il vaut mieux ne pas en faire.

Que ferons-nous, l'hiver prochain, de tout ce monde si déjà nous ne pouvons donner de l'ouvrage à ceux qui sont au pays depuis de nombreuses années.

Nous écrasons sous le poids des taxes; le rendement de nos récoltes diminue; nos cultivateurs se plaignent; nos ouvriers maugréent; nous tous maugréons et le gouvernement canadien vient ajouter à notre fardeau en dirigeant de notre côté un flot d'immigrants sans d'avance avoir songé à ce que l'on ferait d'eux une fois rendus chez nous.

Si c'est comme cela qu'en hauts-lieux l'on comprend la saine politique de colonisation, le plus tôt on enrayera le mouvement, le mieux ce sera pour tout le monde, pour les colons comme pour le pays.

* * *

Toutes nos félicitations à l'Honorable J. L. Côté, d'Edmonton, ancien secrétaire provincial, qui vient d'être nommé sénateur pour remplacer feu le sénateur A. G. Forget.

L'ACCORD FRANCO BELGE ET L'ANGLETERRE

Quand on lit certains journaux étrangers on voit qu'ils cherchent obstinément à mettre la Belgique en opposition avec la France. Les indications les plus vagues ou les plus innocentes suffisent à exciter leur imagination. Encore de pareilles insinuations sont-elles relativement inoffensives quand elles se montrent dans la presse, car on peut alors les démentir aussitôt. Mais il vaut mieux les empêcher de naître que de s'employer à les démentir. Aussi est-il désirable que les réponses belges et françaises soient identiques, comme précédemment.

Rappelons, à ce propos, une remarque qui a déjà été faite maintes fois, mais qui est toujours de saison. De très bons esprits se sont demandé si l'on ne faciliterait pas l'entente entre les créanciers de l'Allemagne, en précisant dès aujourd'hui le montant irréductible des sommmes que la Belgique et la France veulent toucher. En réalité, ces sommes sont bien connues, et il ne s'agit que de savoir si on les inserira dans un document officiel. Ilnous semble qu'une telle formalité n'avancerait pas beaucoup les choses et risquerait plutôt de les retarder. En effet, si l'on ignore le montant total des sommes que l'Allemagne devra payer ce n'est pas la faute de la France ni de la Belgique. L'incertitude vient, en première ligne, de ce qu'on ne sait toujours pas ce que réclamera l'Angleterre. Persistera-t-elle à exiger de l'Allemagne le remboursement des pensions, au lieu de se borner, comme la France y est disposée, au remboursement des dommages matériels? Persistera-t-elle à exiger le paiement des dettes interalliées, ce qui obligerait naturellement la France et l'Italie à faire valoir, jusqu'à due concurrence, leur créance sur l'Allemagne? Certes, la position du gouvernement britannique est très embarrassante, depuis qu'il a conclu avec les Etats-Unis un accord qui comporte 62 lourds payements annuels en dollards, c'est-à-dire en une monnaie dont la Trésorerie britannique ne saurait aucunement prévoir les fluctuations. Mais plus il apparaît que l'Angleterre a besoin d'encaisser, plus il est important d'apprendre combien elle voudrait encaisser.

Si la France et la Belgique jétaient dans le débat le montant officiel et irréductible de leurs revendications, alors que l'Angleterre n'a rien dit de ses intentions, la solution du problème ne serait rapprochée en rien; car l'inconnue principale, c'est-à-dire la somme réclamée par l'Angleterre, resterait complètement indéterminée. En outre, la discussion dévierait. Au lieu de tendre vers son objet essentiel, qui consiste à révéler le montant des demandes anglaise, elle s'égarerait dans quelque controverse sur les dépenses de réparations supportées par la Belgique et par la France. Les Français et les Belges joueraient ainsi un rôle qu'on pourrait justement rapprocher, si la comparaison n'était irrévérencieuse, du rôle que joue le baudet dans les "Animaux malades de la peste". , „

En attendant qu'on soit enfin renseigné sur les demandes de l'Angleterre, les télégrammes de Londres insistent sur un autre sujet: dans une note peut-être officieuse que les journaux français ont publié ce matin on répète que "le gouvernement britannique est disposé à discuter la question de la sécurité de la France sous la forme et au moment qui conviendront au gouvernement français." Nous avons souvent soutenu que l'Angleterre et la France pourraient s'entendre contre certains dangers extérieurs, et la nouvelle qui vient de Londres est bien loin de nous laisser indifférents. Seulement, comme il ne faut pas qu'un projet d'entente devienne une cause de déşaccord, tâchons de voir clairement comment le problème peut se poser.

D'abord, la question de la sécurité et celle des réparations sont complètement distinctes. C'est ce que M. Poincaré a toujours pensé. C'est ce que M. Balwdin a déclaré avant hier et c'est ce que répète la note télégraphiée de Londres aux journaux français. Il est donc convenu qu'on ne demandera jamais à la France de subir nu sacrifice financier, sous le prétexte de lui promettre pour la seconde fois des garanties militaires.

Ajoutons, tout à fait franchement, que le public français ne serait guère séduit par un projet soi-disant destiné à ne garantir que la "sécurité de la France". Ainsi présentée, l'entente à laquelle on songe ne risquerait pas seulement de froisser l'amour-propre français, elle impliquerait aussi, en apparence au moins, une manoeuvre assez peu édifiante et assez dangereuse pour la paix. Si l'Angleterre se donnait l'air de défendre d'un côté, la vie économique de l'Allemagne contre la France, tout en garantissant d'un autre côté, la sécurité territoriale de la France contre l'Allemagne, elle s'exposerait à un fâcheux soupçon:: on lui attribuerait l'arrière-pensée de soutenir, de pousser tantôt l'Allemagne contre la France, et tantôt la France contre l'Allemagne, et de pratiquer la traditionnelle politique de bascule qui a plus d'une fois ensanglanté le continent européen. Pourquoi laisser courir de semblables bruits, qui ne désarmeraient pas les gens malintentionnés? N'est pas préférable de reconnaître ce qui est la vérité même— c'est-à-dire que la France et l'Angleterre peuvent se rendre mutuellement service en s'entr'aidant dans des domaines bien choisis: dans le domaine aérien pour la protection de leurs territoires métropolitains: dans le domaine maritime pour le maintient des communications entre chacune des deux métropoles et leurs possessions respectives d'outre-mer? La sécurité de l'Angleterre y gagnerait comme la sécurité de la France.

Quant à l'attitude de l'Allemagne envers notre pays, nous voyons bien qu'elle est influencée par la politique anglaise. Mais, depuis l'armistice, cette influence anglaise ne s'est malheureusement pas exercée de manière à accroître la sécurité des Français. Si donc l'Angleterre veut fair ce qui dépend d'elle pour éviter un nouveau conflit franco-allemand, elle en trouvera aisément le moyen: il lui suffit de s'arranger pour que sa politique n'encourage plus, même involontairement, l'hostilité de l'Allemagne contre la France. Cela fait, et pourvu qu'on sache enfin les les sommes que l'Angleterre veut toucher, nous sommes persuadés que le problème des réparations cesserait bien vite d'être un sujet de querelle entre la France et l'Allemagne. Du coup, les Anglais n'auraient plus à s'inquiéter autant pour la sécurité française, ni pour la prospérité allemande. Ils n'auraient plus à méditer devant cette question vraiement "perplexing": comment l'Angleterre pourrait-elle bien garantir une frontière continentale en Europe, alors que sa garantie n'empêcha pas, en 1914, la Belgique d'être envahie jusqu'à l'Yser? Le gouvernement britannique ne peut pourtant pas rétablir la conscription.

Dans tout ce qui précède, nous n'avons voulu faire aucune allusion au discours injurieux que M. Lloyd George a prononcé hier contre M. Poincaré, et par là même contre la France. Nous tenons en effet, à ne discuter qu'entre gens courtois et sincères. Qu'on nous permette simplement une observation. Hier, M. Lloyd George a rappelé ironiquement le départ du gouvernement français pour Bordeaux, en septembre 1914. La saveur de cette ironie sera sans doute appréciéee, non seulement en France, mais aussi en Belgique, en Roumanie et en Serbie, tous pays où les fautes d'autrui ont obligé les gouvernements à abandonner leur capitale. On aurait eu une chance d'éviter ces malheurs, si le cabinet britannique d'alors avait signifié plus tôt à Berlin sa résolution de participer à la guerre. Pourquoi le cabinet Asquith n'a-il pas pu faire cette déclaration préalable, qui eût peut-être sauvé des milions d'hommes? Parce que M. Lloyd George, principal collaborateur et rival du premier ministre, ne voulait pas qu'on pensât à la guerre. Avait-il confiance en Guillaume II? Ou bien aimait-il mieux que l'Angleterre assistât tranquillement au conflit? Tant qu'il ne se sera pas expliqué là-dessus, nous croyons qu'il ferait mieux de se ta ire.

,(Le Temps)

ASSEMBLEE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AOUT

Le conseil municipal de la ville de Saint-Boniface s'est réuni, jeudi dernier, dans la salle ordinaire de ses séances. A cette assemblée, qui n'a pas duré longtemps et qui a revêtu plutôt un caractère de commission, nos édiles, désireux de trouver un moyen salutaire, et certainement bien accueilli par les contribuables, pour parvenir à réaliser une sensible diminution dans les taxes de la ville, ont décidé de s'adresser à des spécialistes experts, dans cette matière, qui viendraient développer, en séance publique et pour la diminution du "mille", leurs différents systèmes de répartition.

Ensuite, nos échevins se sont occupés de la réception à donner et de l'hospitalité à offrir aux délégués de l'Union des Municipalités du Manitoba, dont le congrès annuel doit avoir lieu à Saint-Boniface, au mois de novembre prochain. Le Conseil a, en outre, affecté une certaine somme à cet effet.

Une délégation du club de balle au camp de Norwood, à la tête de laquelle était M. A.-C. Waller, a obtenu du conseil municipal l'autorisation de se servir des automobiles de la ville pour transporter leurs accessoires de jeux à Morris, Man., en vue du concours qui a eu lieu dans cette localité, samedi dernier. Messieurs les membres du conseil, les pompiers, les policiers de la ville et leurs chefs y étaient cordialement invités.

Puis tous les chefs de bureaux de l'hôtel de ville ont été avisés d'avoir à préparer la liste des hommes appartenant à leur département et occupés à travailler, soit à Norwood, soit à Saint-Boniface, pour servir de renseignement, en vue de la prochaine réunion, à nos échevins qui ont demandé cet état du personnel de la ville.

Il y a eu certainement beaucoup à discuter lundi dernier à l'hôtel de ville, car les auditeurs, les répartiteurs et tous les chefs du bureaux étaient présents à l'assemblée du Conseil pour aider à réduire au mimimum notre état de dépenses.

On a dû, en même temps, examiner le projet de formation, à l'état permanent, d'un conseil des répartiteurs, demandé par M. de Moissac, notre trésorier. Nous donnerons le compte rendu de la séance dans notre prochain numero.

COMMUNICATION SCOLAIRE

Le conseil d'industrie a refusé la demande que lour avait adressée, la semaine dernière, la commission scolaire de Saint-Boniface, dans le but d'obtenir la permission de 10 heures de travail pour les ouvriers de profession employés à la reconstruction de l'école Provencher, afin d'arriver plus rapidement à l'achèvement de cette école, dont le besoin se fait impérieusement sentir à l'approche de la rentrée des classes. A cet effet, une réunion des commissaires d'école, présidée par M. J.-A. Marion, se réunira incessamment.

Il est probable, puisque le principe de la loi de 8 heures de travail, même en cas d'urgence, ne peut pas être transgressée, que pour arriver aux fins de loger les élèves, au 1er novembre, la commission scolaire se résoudra à prendre la détermination d'occuper un nombre plus grand de charpentiers et autres hommes de profession.

NOUVELLE JUDICIAIRE

La renommée nous apprend que notre sympathique magistrat de police, M. Albert Dubuc, serait désigné, incessamment, pour succéder, à la Cour de Comté de Winnipeg, à M. le juge George Paterson. Nous nous faisons, sous réserve, l'écho de cette rumeur qui circule dans les cercles de la basoche winnipegoise. En tous cas, le choix de ce magistrat serait d'autant plus heureux que M. Albert Dubuc est un homme de loi expérimenté et dont les connaissances en procédure se sont encore renforcées, aussi bien à Saint-Boniface, comme juge au tribunal de police, qu'à Winnipeg pendant ses interims, au palais de justice, durant lesquels il a occupé souvent le siège d'un titulaire absent.

LIGUE CIVIQUE DE ST-BONIFACE

Rapport de l'assemblée du 15 août:

Assemblée régulière du 15 août, salle de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Lucien Trudeau.

Après l'ouverture de l'assemblée, les minutes de la dernière séance sont lues et adoptées par tous les membres présents.

Sur une motion présentée par un membre qu'une lettre soit envoyée au Conseil de l'hôtel de ville pour protester contre l'impression en anglais du rapport financier, proposition secondée par M. le conseiller Hébert, sous prétexte d'économie. Ce dernier

(A suivre en page 4)

L'INFAILLIBILITE DU PAPE

"Quoi! un homme sera infaillible! Il ne se trompera jamais! il ne pèchera pas! C'est impossible à admettre!"

—Et! doucement, mon cher Agénor, interrompis-je. Vous exagérez l'infaillibilité. Ce n'est pas un empêchement de pécher. Le pape peut commettre des fautes. »

—Mais alors....

—Alors, cela prouve simplement qu'il est homme, qu'il est sur la terre et pas encore au ciel. Y a-t-il là quelque chose qui vous étonne?

—Non. Mais ne jamais se tromper!....

—Vous allez trop loin cher ami, et, si j'étais poète, je vous le dirais en vers:

Ici mon cher Agénor,
Vous exagérez encor.

Qui prétend que le pape ne puisse jamais se tromper? Personne....,du moins parmi les théologiens. Comme homme et dans les choses profanes le pape peut se tromper comme vous et moi. Croyez-vous, par exemple, qu'on aille le consulter tous les matins pour savoir s'il fera beau à Rome dans la journée, ou si l'on fera bien de sortir avec un parapluie?

—Non, sans doute; mais en religion?

—Eh bien, même en religion,le pape n'est pas toujours infaillible. Il ne l'est que lorsqu'il parle, comme dit la théologie, du haut de la chaire de saint Pierre, c'est-à-dire comme docteur de toute l'Eglise, en nous imposant la règle de la foi et des moeurs. Dans ces cas,— et somme toute, ils sont rares,—le pape est infaillible.

—Soit, Monsieur l'abbé, les circonstances où le pape serait infaillible sont moins fréquentes que je ne le supposais. Mais enfin il en existe....

—Evidemment.

—Et alors ma difficulté subsiste Ce n'est pas une question de plus ou de moins, C'est une question de principe: comment un homme peut-il être infaillible?

—Parce que Dieu l'empêche de se tromper. Voyons, Matutinaud, admettez-vous aussi que Dieu puisse, s'il le veut et quand il le veut empêcher un homme de se tromper?

—Oui, mais....

—Il n'y a pas de mais, mon bon ami, vous venez d'admettre l'infaillibilité du pape.

—Oh! vous allez bien vite Monsieur l'abbé.

—Oui mais c'est parce que je vous suis.. Tenez, cher ami vous allez la trouver vous-même, l'infaillibilité du pape.... et non pas dans une théologie, mais dans ce journal que je tiens à la main.

—Quoi le Journal officiel?

—Oui, dans l'Officiel. Attendez que je cherche la page..La voici. Prenez et lisez.

—Et bien, je lis.. je lis, à l'endroit que vous m'indiquez, que M. Trois-Etoiles a été nommé conseiller à la Cour de la cassation.

—Bien! et par qui?

—Par M. Loubet, président de la République.

—Fort bien. Que lisez-vous encore?

—Que le garde des sceaux est chargé de l'exécution du décret.

—Et puis?

—C'est tout.

—Comment, c'est tout? Il n'y a pas un article disant ceci: "Quand M. Trois-Etoiles rendra des jugements en cassation, il sera infaillible?

—Vous voulez rire, Monsieur l'abbé. Vous savez bien vous-même qu'un président ou un roi n'a pas le pouvoir d'empêcher un homme de se tromper.

—Oui, certes. Mais s'il avait ce pouvoir de rendre infaillible, devrait-il l'exercer en faveur des juges?

—Cela va sans dire ... au moins pour les juges en cassation, qui sont des juges suprêmes. Quand ils ont prononcé, il n'y a plus rien à faire qu'à se soumettre.

—Oui on fait n'est-ce pas comme s'ils étaient infaillibles.

—Parfaitement. Et il n'y a qu'un malheur, c'est qu'ils ne le soient pas.

—De sorte, cher ami, qu'un citoyen voit son honneur, ses biens, sa vie, entre les mains d'hommes qui peuvent se tromper?

et ce que nous avons de plus précieux est à la merci d'une erreur de leur part!

—C'est regrettable. Monsieur l'abbé, mais que voulez-vous? Le chef de l'Etat peut bien les nommer juges, et même juges suprêmes; il peut les choisir parmi les plus expérimentés et les plus intègres, pour diminuer les chances d'erreur de leur part. Mais il ne peut les rendre infaillibles: cela ne dépend pas de lui.

—Mon cher ami, c'est ce mot que j'attendais: cela ne dépend pas de lui! Mais si cela dépendait de lui, chef de l'Etat, — c'est-à-dire s'il pouvait, en nommant des juges suprêmes, leur conférer, du même coup et par le même décret, le privilège de ne pas se tromper dans leurs jugements, — devrait-il le faire, oui ou non?

—Evidemment, il y serait obligé. Voilà des juges qui vont décider souvent de l'honneur, parfois de la vie des accusés: si celui qui les nomme pouvait les rendre infaillibles, il commettrait un crime en ne le faisant pas.

—Vous parlez admirablement, cher ami........, en faveur de l'infaillibilité du pape. Lui aussi, c'est un juge, et un juge suprême; c'est un docteur, et un docteur suprême. Lui aussi il tient dans sa main notre vie........, je veux dire notre éternité. Car enfin, c'est lui qui est chargé de nous dire: "Le ciel est par là voici la route à prendre, voilà les écueils à éviter." S'il se trompait alors, s'il allait nous mettre sur la route de la perdition au lieu de nous indiquer le chemin du ciel, quel horrible malheur!.. Et bien, le chef de qui il tient sa mission, c'est Dieu n'est-ce pas? Et ce chef-là n'est point comme ceux de la terre: il ne peut pas se tromper. Et, dès lors,— pardonnez-moi de parler de devoir quand il s'agit de Dieu, mais c'est pour continuer la comparaison,— dès lors, de même que le chef de l'Etat aurait dû rendre infaillibles, s'il l'avait pu, les juges suprêmes de son pays, de même Dieu doit, puisqu'il le peut, empêcher le juge suprême de l'Eglise de se tromper, tout au moins quand il nous dit:"Voici ce qu'il faut croire et voilà ce qu'il faut faire pour gagner le ciel."

—Et c'est cela l'infaillibilité du pape?

—Ce n'est pas autre chose.

—Mais alors, c'est tout naturel?

—Mon cher ami, je n'ai jamais dit le contraire.

RURAL MUNICIPALITY OF DESALABERRY

Sale of Lands for Arrears of Taxes

By virtue of a warrant issued by the Reeve of the Rural Municipality of De Salaberry, in the Province of Manitoba, under his hand and the Corporate Seal of the said Municipality, to me directed, and bearing date the 13th day of August A.D. 1923, commanding me to levy upon the several parcels of land hereinafter mentioned and described, for arrears of taxes due thereon and costs, I, do hereby give notice that unless the said arrears of taxes and costs are sooner paid. I will on Saturday the 29th day of September A.D. 1923, at the Council Chamber, in the village of St Pierre, in the said Municipality, at the hour of one o'clock in the afternoon, proceed to sell, by public Auction, the said lands for arrears of taxes and costs.

DESCRIPTION	Sec.	Tp.	Rge.	Arrears	Costs	Total
N. ½ of N. E. ¼	14	6	3	115.83	.50	116.33
N. E. ¼	23	6	3	225.06	.50	225.56
S. ½	17	4	3	479.58	.50	480.08
S. E. ¼	14	4	3	234.77	.50	235.27
Lot S. Rat River Settlement				231.17	.50	231.67
Fractional S. E. ¼	20					
Fractional S. ½	21					
Fractional S. W. ¼	22					
Fractional N. W. ¼	15	6	4	81.27	.50	81.[illegible]
Northerly 12 chains in width of Lot 4, Rat River Settlement, less 3 acres				257.48	.50	257.98
S. W. ¼	15					
N. W. ½ of N. W ¼	10	6	4	360.58	.50	361.08
S. E. ¼	26	6	4	176.00	.50	176.50
S. E. ¼	25	6	4	139.01	.50	139.51
N. W. ¼. Excepting thereout the most Westerly 2½ chains in width thereof, excepting also all that portion thereof described in Certificate of Title No. 270592	31	4	4	181.60	.50	182.10
Part of Lot 29 Rat River Settlt. Lot 10 per plan 1358				90.65	.50	91.15
S. E. ¼ and E. ½ of S. W. ¼	24	5	4	176.84	.50	177.34
N. E. ¼	6	5	4	208.36	.50	208,86
N. ½ of S. ½	33					
N. ½ of S. W. ¼ lying W. of Rat River	34	4	4	254.39	.50	254.89
Most Northerly 16 chains in width of N. ½	10	5	4	131.77	.50	132.27
N. E. ¼ and N. ½ of S. E, ¼	32	4	4	314.19	.50	314.69
Most Nly 20 chains in width of the most Sly 32½ chains in width of S. W. ¼	23	5	4	41.77	.50	42.27
N. E. ¼ and N. ½ of N. W. ¼	2	5	4	146.62	.50	147.12
Most Northerly 8 chains in width of most sly 16 chains in width of N. ½	9	5	4	67.13	.50	67.63
Most Nly 8 chains in width of N ½	9	5	4	67.13	.50	67.63
S. W. ¼ and W ½ of S. E. ¼	15	5	4	241.61	.50	242.11
Most Sly 13 chains in width of N. ½ N. W. ¼	15					
And most Southerly 16 chains in width of N. ½ of N. E. ¼	16					
Excepting thereout the most Sly 3 chains in width of the most Nly 7 chains in width of N. E. ¼ 16 5-4 lying West of Rat River		5	4	113.18	.50	113.68
Lot 83 St Malo Settlement, except most Northerly 3 chains in width, lying West of main highway as shown on plan 1387				116.10	.50	116.60
S. W. ¼ and S. ½ of S. E. ¼	32	4	4	314.18	.50	314,68
S. E. ¼ and S. ½ of S. W. ¼	19	4	5	69.67	.50	70.17
N, E. ¼	22	4	5	123.32	.50	123.82
N. W. ¼ and N. ½ of S. W. ¼	15	4	5	181.21	.50	181.71
Lot 94a St, Malo Settlement				108.98	.50	109,48
L. S. 2 7 10	4	4	5	48.12	.50	48.62
N. W. ¼	12					
and S. ½ of S W. ¼	13	4	5	154.39	.50	154.89
E. ½	17	4	4	395.11	.50	395.61
N. ½ of Lot 94C St Malo Settlement				89.17	.50	89.67
Part of Lot 99 St Malo Settlement described in certificate of Title No. 209464				49.08	.50	49.58
S. ½ of S. E. ¼	18	4	5	44.62	.50	45,12
N. W. ¼ 32 and E ½ of N. E. ¼	31	4	5	154.76	.50	155.26
Part of Lot E St Malo Settlement Lot 11 per plan 530				43.55	.50	44.05
Leg. Subd. 11, 14 and E. ½ of Leg. Subd. 12-13	36	4	5	71.28	.50	71.78
N. W. ¼ 34 and E ½ of N. E. ¼	33	4	5	149.77	.50	150.27
S. ½ of S. W. ¼	5	4	4	111.93	.50	112.43
S. E. ¼ and S. ½ of N. E. ¼	6	4	4	335.79	.50	336.29
S. E. ¼ 12 and N ½ of N. E. ¼	1	4	5	198.97	.50	199.47

All above lands are patented and subject in every instance to right of way for Railroads, Roads and drains.

Dated at St-Pierre, Manitoba this 15th day of August A.D. 1923.

PAUL CHENARD,
Sec.-Treasurer,
Municipality of De Salaberry.

Travaux de Culture contre les Mauvaises Herbes après la Moisson

Le printemps est le meilleur moment pour faire la guerre aux mauvaises herbes et la meilleure précaution à prendre — celle qui contribue le plus au succès — est l'emploi de semence propre, bien drainée et bien ameublie. La récolte qui pousse vigoureusement au début peut mieux tenir tête à ses ennemis. Cependant, en dépit des meilleurs soins, il y aura toujours des mauvaises herbes qui exigeront quelques soins supplémentaires. Parmi les récoltes binées, ces soins peuvent être donnés toute la saison, et spécialement avant la moisson; parmi les céréales et le foin, on a que peu d'occasions de le faire avant d'enlever la récolte. Si l'on n'attend pas trop longtemps, on peut encore maîtriser beaucoup de mauvaises herbes dans ces récoltes et pour quelques unes, c'est le moment le mieux choisi.

Certaines mauvaises herbes, comme l'herbe à poux et le chardon de Russie poussent rapidement vers cette époque. Dans une céréale enherbée, on peut être obligé de se servir de la faucheuse pour maîtriser la pousse des mauvaises herbes quant aux autres chaumes, il faut les travailler au moyen d'une herse à disques ou d'un cultivateur ou les labourer très légèrement. Ces façons empêchent les mauvaises herbes de répandre leurs graines; elles créent également des conditions favorables pour la germination des graines qui se trouvent déjà dans le sol de surface et qui peuvent être détruites par les labours d'automne, données plus tard. Certaines graines, la folle avoine par exemple, germent difficilement, si elles le font la première saison, mais tous les cultivateurs qui ont pratiqué le déchaumage savent qu'en des années avorables, on peut faire germer beaucoup de mauvaises herbes.

Il est bon également de labourer les prairies sales après la coupe du foin, à la première occasion. Les mauvaises herbes vivaces, comme les chiendent, laiteron, chardon du Canada, épervières, grande marguerite, etc., sont peut-être à leur moment le plus faible lorsqu'elles ont épuisé leur réserve de provision pour mûrir leurs graines et on les prévient en coupant le foin à temps. Ce n'est pas toujours le moment le plus facile pour le labour cependant, mais la sécheresse du sol, si l'on peut passer la charrue, est un avantage de plus pour détruire les mauvaises herbes. On pourrait même ne pas toucher au chiendent jusqu'à ce que le sol soit assez sec. Il est inutile que le labour fait à cette époque soit profond, surtout pour le chiendent. Il suffit qu'il soit assez profond pour passer par-dessus les tapis de rhizomes. Après le labour, on doit chercher à tirer ces rhizomes pour les exposer au soleil, au moyen d'une herse à ressort, ou d'un autre instrument. Quant aux chardons ou aux laiterons, il n'est pas aussi facile de les combattre; le meilleur moyen est de se servir d'un cultivateur à pieds de canard pour couper toute la végétation au fur et à mesure qu'elle paraît. Ces façons culturales données après l'enlèvement de la récolte, aident beaucoup à nettoyer le champ ou du moins à le préparer pour une culture sarclée l'année suivante. Un assolement qui permet une culture de ce genre tous les quatre ou cinq ans permet de maîtriser assez bien toutes les mauvaises herbes.

Beaucoup des pires mauvaises herbes sont généralement des herbes de talus, de pacage et d'endroits incultes; il faut les couper au moyen de la faucheuse ou de la faux, ou les arracher à la main a-

(A suivre en page 4.)

METIS ET CANADIENS FRANCAIS

Métis et Canadiens français sont du même sang, mais la bonne entente entre eux n'est pas ce qu'elle devrait être — Ils se sont rendu des services mutuels, ils ont besoin les uns des autres

Nous donnons ci-dessous la seconde partie du discours de M. Guillaume Charette prononcé à Saint-Norbert à l'occasion de l'inauguration du monument de la Barrière.

Mesdames et Messieurs, vous avez de la chance que l'état de ma santé ne me permette pas de vous infliger le supplice de m'écouter aussi longtemps que je le voudrais. Je ne puis cependant pas prendre congé de vous sans parler de la leçon que nous devons tirer de la conduite de ceux qui firent le mouvement de la Rivière-Rouge.

Jusqu'ici je me suis abstenu de m'adresser à mes frères de sang, les Métis, j'ai parlé comme Canadien: c'est que le mouvement de la Rivière-Rouge en 1870 n'appartient pas aux Métis seuls; c'est que Riel, Lépine, Nault et les autres appartiennent à l'histoire. Comme les Champlain, les Montcalm, les La Vérendrye et tous nos héros nationaux, ils appartiennent à tout ce qui parle français, pense en français et vivent pour le sol qui garde leur poussière et le souvenir de leurs actes.

Pour assurer l'avenir

Pourquoi les Métis ont-ils pris les armes et versé leur sang pendant un siècle? Pourquoi ont-ils lutté si énergiquement en 1869, sinon pour assurer l'avenir à leurs descendants? Et associant dans cette pensée les Canadiens qui venaient du vieux Québec, de France, de Belgique, de Suisse, tous ceux qui au nom de la race française devaient cueillir le fruit de leurs sacrifices et de leurs conquêtes, ils avaient rêvé de faire la nation canadienne-française plus grande et plus forte. Donner leurs plaines, théâtres de tant de nobles exploits, à la nation canadienne-française, tel était le dernier tribut qu'ils voulaient payer à l'origine qui les avaient faits si braves et si grands.

Se continuer dans leurs enfants, n'est-ce pas ce que les hommes ont de plus légitime comme ambition? Et qui ne l'a pas, cet orgueil de voir survivre son nom et ses rêves après lui? Cela est si naturel que dans les enfants l'on retrouve le sentiment correspondant de rester fidèles à ses pères, et le Créateur confirme par un commandement cette solidarité du sang et de l'idée.

Comme enfants des pères de l'Ouest français, sommes-nous dignes de nos prédécesseurs? Gardons-nous bien l'héritage des traditions qu'ils nous ont laissées?

Ici, je sens que mes paroles ont un son fatigant, que je répète une chanson que l'on entend à peu près tous les ans à la Saint-Jean-Baptiste et à toutes nos fêtes nationales, et qu'il n'en restera rien d'ici à la prochaine fois.

Examen de conscience nécessaire

Pourtant, Mesdames et Messieurs, nous avons besoin de nous arrêter et nous demander ce que nous avons fait, ce que nous faisons pour l'accomplissement de nos devoirs envers la mémoire de nos pères.

Les peuples, comme les individus, ont besoin de temps en temps de s'arrêter et de se recueillir. Ils ont besoin de refaire le chemin parcouru, examiner leurs actes et leurs consciences de patriotes, afin de puiser dans les causes de succès ou d'insuccès les moyens de faire mieux à l'avenir.

Le travailleur et le professionnel prennent chaque année des vacances afin de retremper leurs forces; le commerçant, l'industriel et le financier dressent le bilan de leurs affaires pour mieux étudier l'état de leur fortune; et si l'on remonte plus haut, si l'on remonte à la sphère plus digne et plus noble des choses de l'âme, l'on voit le chrétien mettre de côté ses occupations temporelles, et dans le silence et la solitude du coeur, examiner ses rapports avec Dieu.

Pour nous, Canadiens français, Métis, Belges et Français, nous avons aussi besoin de nous recueillir et d'examiner notre conscience de patriotes.

Restons-nous fidèles au passé que nous ont laissé nos ancêtres marchant à la conquête des plaines? Restons-nous fidèles aux braves de 70 et 85? Restons-nous fidèles aux exemples immortels des Riel, des Lépine, des Lagimodière et des Nault? Restons-nous fidèles enfin à l'enseignement de ces apôtres qui nous ont appris à connaître et aimer la vérité?

La fête nationale métisse

Tel est, Mesdames et Messieurs, l'examen que je vous propose. Pour ma part, je constate avec regret que depuis quelques années nous prenons la coutume de chômer notre fête nationale le dimanche. Sans doute, des considérations d'ordre matériel exigent que nous profitions d'une journée où la foule viendra grossir notre bourse et nous permettre de vivre. Je sais que vous regrettez avec moi le temps où nous pouvions consacrer une journée pour chanter notre histoire et nous réjouir. Je crois que vous voudriez, comme autrefois, commencer la célébration de notre fête au pied de l'autel, par une hymne d'action de grâces et demander à Dieu de nous bénir et nous donner du courage dans les épreuves que nous traversons.

Apathie des jeunes

Aujourd'hui nous perdons cette habitude. Cela peut paraître insignifiant pour ceux qui ne cherchent qu'à s'amuser, mais pour nous c'est un signe que nous nous laissons aller à l'indifférence. Nos jeunes gens ne s'occupent plus de l'Union Métisse et de son oeuvre. Combien de fois n'ai-je pas constaté avec peine, dans nos assemblées d'organisation ou autres, la population métisse représentée par un petit groupe seulement. Si aujourd'hui l'Union Métisse ne peut risquer de fêter comme autrefois, c'est dû au fait que son organisation est laissée à quelques-uns.

Naturellement, nous ne pouvons pas nous attendre à un appui d'argent considérable, mais les jeunes Métis devraient au moins nous donner l'appui moral en venant à nos assemblées. Si nous les avions avec nous quand nous nous réunissons pour prendre conseil les uns des autres, nous ne nous sentirions pas si seuls; ce serait encourager ceux qui se dévouent et font pour le mieux, car ils pourraient penser que leurs décisions reflètent la pensée de tous les Métis. Ce serait un moyen de nous grouper, de répandre nos idées qui sont la survivance de notre nationalité et de notre langue.

Nous conserver dans notre entité nationale, dans notre langue et dans nos traditions, voilà notre devoir. Je suis sûrs, chers compatriotes, que vous le comprenez, car l'heure est grave!

L'union fait la force

La race française dans l'Ouest est menacée dans son existence, ses libertés sont attaquées. L'école, où nos enfants allaient parfaire les impressions premières reçues sur les genoux de leurs mères, n'est plus comme un foyer français. Notre langue est bannie de l'enseignement, et c'est dans un verbe étranger que l'on veut apprendre à la génération qui pousse à exprimer ses sentiments, à traduire en une autre que la langue la plus sublime qui fût jamais les élans les plus nobles et les plus intimes de son coeur français. Déjà des défections se font dans nos districts isolés. Ne perdons pas courage cependant, serrons nos rangs et comme cri de ralliement jetons de l'un à l'autre ces mots de notre devise: l'union fait la force.

C'est ce cri qui a sauvé la Belgique en 1914, c'est ce cri qui nous sauvera si nous le jetons avec sincérité et si nous vivons tout l'enseignement qu'il renferme.

Les Canadiens, comprenant le danger qui menace la famille française, jettent vers nous un regard suppliant d'espoir. Ne trompons point ces frères de sang, de langue et de traditions! Prenons les armes à leurs côtés et combattons le bon combat de la cause canadienne-française de l'Ouest.

Les Métis sont des Canadiens français

Soyons ce que nous sommes en réalité: des Canadiens français comme l'étaient nos pères de la province de Québec. Voilà un fait que nous oublions trop souvent: que nous sommes des Canadiens français. Cela peut faire sourire quelques-uns, mais c'est un fait que nous ne pouvons pas changer. Quels que soient les sentiments des Métis envers les Canadiens français ou les sentiments des Canadiens français envers les Métis.

Nous sommes du même sang. Nous pouvons porter dans nos veines l'apport d'une origine étrangère, mais le sang qui nous vient de l'Indien nous vient d'une race naturelle qui ne le cède point en noblesse de caractère et en qualités chevaleresques; il est aussi pur, aussi généreux et aussi vermeil que celui qui peut nous venir d'aucune autre race; et si aujourd'hui cette race est dégénérée, c'est parce qu'elle a subi le contact des autres qui la méprisent maintenant. Et d'ailleurs, chez nos frères canadiens-français, il y a aussi des Métis, il y a des Métis dans la province de Québec et loin de gâter la race canadienne, elle lui donne un lien de plus avec le sol auquel elle s'efforce de s'identifier depuis trois siècles. Nous sommes les enfants des Canadiens, nous parlons la même langue, nous prions le même Dieu et nous ressentons les mêmes outrages quand l'on s'attaque la foi catholique et à la langue française.

Les Canadiens ne nous aiment pas, me diront quelques-uns. C'est vrai, mais voyons si d'abord nous aimons les Canadiens français. Voyons s'il ne nous arrive pas de refuser de voir des patriotes et des frères.

Mesdames et Messieurs, je ne veux pas aller plus loin de peur de blesser des susceptibilités, je laisse à votre propre considération une réflexion qui contient la cause de bien des discussions inutiles et des dissensions qui nous ont empêchés de travailler au triomphe de notre idéal commun.

Vous Canadiens français, vous péchez comme nous contre l'amour fraternel que vous nous devez. N'allez pas m'accuser de rappeler des souvenirs personnels; je ne parle pas des choses passées entre individu à individu, je cite des faits:

Exemples d'ostracisme

1o. Qui osera nier que dans certains districts scolaires, nos jeunes filles qui se destinent à l'enseignement se voient refuser de l'emploi parce qu'elles sont Métisses? Ajoutant l'ironie à l'affront, les commissaires ont été jusqu'à s'en rapporter à l'inspecteur métis lui-même!

2o. Je connais je ne sais combien de cas de Métis qui se sont vu refuser l'entrée dans des familles canadiennes à cause de leur parenté avec l'origine indienne, et dans un cas la famille canadienne ne pouvait remonter deux générations sans trouver de l'iroquois pur sang!...

3o. Dans certaines paroisses, dont une à moins de 15 milles d'ici, il y a des dissensions entre Métis et Canadiens attisées par ceux-là même qui ont pour mission d'inculquer la charité chrétienne et l'amour du prochain dans les coeurs.

N'allez pas penser que je cite ces faits comme reproche. Je veux tout simplement montrer que la bonne entente n'est pas ce qu'elle devrait être. Je n'accuse pas les Canadiens français d'être seuls coupables, ni ne dis que tous les Canadiens partagent ces mêmes sentiments. Je connais trop vos sympathies comme peuple pour cela et nous devons trop à des personnalités canadiennes-françaises dont toute la vie a été un hommage rendu à la race métisse. Je demanderai donc pardon à ces champions de la cause française au Manitoba si j'ai fait une réflexion qui jetterait une ombre sur l'amitié sincère qu'ils nous ont toujours témoignée et nous témoignent encore.

Nous sommes ici pour faire un retour sur nous-mêmes afin que, si nous avons des reproches à nous faire dans nos rapports les uns avec les autres, nous les reconnaissions et que nous fassions tout pour nous corriger.

Nous avons besoin les uns des autres

Nous, Métis de l'Ouest, nous sommes pour vous, Canadiens, ce que sont les Acadiens des Provinces Maritimes; nous sommes vos égaux sous tous les rapports, nous sommes vos frères et vos compatriotes. Nous ne pouvons pas nous passer les uns des autres.

Nous, Métis, si nous voulons atteindre notre idéal, nous avons besoin des Canadiens. Ce sont eux qui nous ont donné notre paternité française, ce sont eux qui nous ont ouvert les voies de la religion, ce sont eux qui, en venant grossir nos rangs, ont conservé l'empreinte toute française que nos pères ont donnée à ce pays.

Vous, Canadiens français, vous avez aussi besoin de nous, Métis. Si vous avez aujourd'hui dans l'Ouest une histoire, nous sommes cette histoire. C'est nous qui avons sauvegardé l'Ouest canadien à l'empire britannique et au Canada.

Histoire partiale

L'histoire, jusqu'ici, ne nous a pas rendu justice. L'histoire officielle que l'on enseigne à l'école est cousue d'erreurs et de calomnies; l'histoire que nous possédons, nous les Canadiens français, ne nous donne pas la part qui nous est due. Dans le reflet qu'ont laissé à leur suite les grands noms de l'histoire de l'Ouest, l'on perd de vue ceux de Riel, Lépine, Nault, Lagimodière et Goulet; mais l'heure est venue de réclamer notre part. Nous possédons des documents jusqu'ici inédits, inconnus, et que nous voulons publier nous-mêmes. Mgr Taché, la plus grande figure de l'Eglise dans l'Ouest, a joué un rôle considérable dans la dernière phase du mouvement de la Rivière-Rouge, mais c'est Riel et ses Métis qui ont posé l'acte qui a fait l'Ouest ce qu'il est. Et si Riel n'eût pas été entravé par la confiance qu'il avait en ce grand apôtre, celui-ci n'eût pas été trompé ignominieusement et Riel et ses lieutenants n'auraient pas subi l'opprobre des criminels et des déséquilibrés.

C'est nous qui avons continué la vie des anciens Canadiens dans les plaines de l'Ouest. Si vos vieilles coutumes traditionnelles ont ici droit de cité, c'est parce que nous, Métis, nous fûmes ici pour les recueillir de nos pères et les perpétuer. Nous sommes votre prise de possession de ce pays, nous sommes vos premières assises sur la terre de l'Ouest et du Nord canadien. Un jour viendra où ce sera un titre d'orgueil de pouvoir faire remonter sa famille jusqu'à nous, comme c'est déjà le fait de pouvoir remonter avant la conquête.

Condition de l'union

Métis, Canadiens français, Belges, Français, qui que nous soyons, enfants de la race française, soyons fiers de notre origine respective, mais respectons celle des autres. C'est la condition de l'union entre nous. Plus tôt nous le réaliserons, mieux ce sera pour notre salut commun.

Métis, Canadiens français, Belges et Français qui rêvons de voir notre race commune grandir une, libre et fière, oublions nos rancoeurs, vivons dans la concorde et l'union de famille. Encourageons ensemble nos oeuvres nationales, fêtons ensemble nos fêtes nationales. C'est en nous réunissant que nous apprendrons à nous connaître; en nous connaissant nous apprendrons à nous traiter d'égal à égal et à nous aimer, et c'est dans cette amitié que nous formerons les liens qui feront de nous tous une plus grande race, une race consciente d'elle-même et fière de tous ses enfants: la race canadienne-française.

NOTES LOCALES

M. et Mme Emile Prendergast ont fait baptiser un fils.

Les travaux de l'Ecole Provencher avancent rapidement.

Les chaleurs d'été sont finies et les dames commencent à porter des fourrures.

M. Albert Prince est en visite chez sa mère, Mme Napoléon Prince, pour quelques semaines.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. H. Bibeau décédé hier à l'âge de 75 ans.

En certains endroits de la Province la récolte est très belle; en d'autres endroits elle est médiocre.

Nos émigrants venus d'Angleterre pour les travaux des récoltes demandent déjà la charité publique.

M. et Mme J. Gingras sont allés assister aux noces de diamant de leurs parents, M. et Mme François Jean, de Plessisville, P. Q., autrefois de Saint-Boniface.

On se demande quel est l'avis de motion de l'échevin McFayden d'il y a 2 mois, nommant une commission de Police pour contrôler le département.

ASSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 AOUT

(Suite de la page 1)

a déçu la majorité canadienne-française de la cité et plus particulièrement la confiance de ses électeurs de langue française.

Après enquête faite par la Ligue des Citoyens sur les salaires de nos employés de la cité, que ces derniers ont des salaires trop élevés, qu'il y a trop d'employés et qu'ensuite une indemnité de cinquante dollars ($50) par mois pour leur entretien d'automobiles n'a pas de raison d'être, la cité n'ayant pas assez de population pour se payer ce luxe.

Qu'une surveillance plus active soit exercée dans les rues et avenues de Saint-Boniface contre la vitesse excessive des automobiles, spécialement rue Dumoulin.

De veiller en outre aux gens d'affaires, propriétaires de taxis, agents de toutes sortes, colporteurs, et s'assurer si ces gens paient leurs taxes à Saint-Boniface; en un mot protéger nos contribuables qui paient d'assez grosses taxes, tandis que nos voisins font des affaires ici et ne paient rien.

Qu'une délégation de la Ligue voie la Ligue des Citoyens de Winnipeg et s'entende avec elle.

Le secrétaire,
J.-P. GERBAUD.

CONTRE LES MAUVAISES HERBES

(Suite de la page 3)

pris une pluie pour les empêcher de répandre leur graines. Les endroits que l'on peut labourer et nettoyer peuvent être réensemencés plus tard si on le désire avec des graminées ou des trèfles à pousse plus vigoureuse, qui occupent entièrement le sol. Un peu de soins de ce genre dans les coins perdus de la ferme accomplit des merveilles en améliorant l'apparence des champs, tout en supprimant un danger pour la récolte et en créant de meilleures relations avec nos voisins. Après la mi-été ces mauvaises herbes deviennent rapidement visibles et peuvent exiger quelques-unes des heures ou des demi-journées de loisir que nous laisse la pluie.

Herbert Groh,
Service de la botanique,
Ferme expérimentale centrale,
Ottowa.

Le cerveau d'Edison

Les Américains qui aiment les chiffres, ont essayé de "capitaliser" le cerveau de leur "meilleur homme", lequel est, chacun le sait, Thomas Edison. En faisant une évaluation approximative des nombreuses industries qui doivent leur éclosion au génie actif de l'illustre savant, le "New-York Times", est arrivé au chiffre de 15 milliards qui représente la valeur capitalisée du cerveau du grand inventeur. Celui-ci a pris tout récemment son millième brevet! A ce propos, le journal américain rapelle que Thomas Edison travaille en moyenne seize heures par jour et que ce n'est nullement l'appât du gain qui le guide dans ses recherches. Nous citons cette dernière phrase: "L'argent n'intéresse Edison que pour autant qu'il facilite ses recherches, en vue d'inventions nouvelles. En réalité, cet homme, à qui les Etats-Unis doivent une partie de leur prospérité actuelle, et dont le génie a procuré du travail à des milliers de ses concitoyens, est un modeste qui déclare qu'il se contenterait, s'il le fallait, du salaire d'un opérateur télégraphiste, soit 75 dollars par mois. Si jamais je suis ruiné, dit-il, je pourrais toujours gagner ma vie comme télégraphiste!"

CE QU'ON NOUS FERA BOIRE

La commission du Manitoba aura toutes les marques et variétés de liqueurs

Environ $325,000 de liqueurs de toutes les marques et variétés seront achetées pour les premiers approvisionnements des magasins du gouvernement manitobain. La commission estime que cette quantité sera suffisante pour le commerce de l'hiver.

A l'exception du rye whiskey canadien et des vins d'Ontario et de Québec, toutes les liqueurs viendront des pays étrangers. Les distilleries d'Europe ont reçu une grande partie des commandes. En dehors des produits de Glasgow et de Dublin, il y aura des liqueurs suédoises, des vins chinois, du champagne, du cognac, de la crème de menthe, du sauterne, vin rouge, vin blanc, et des douzaines d'autres sortes de liquides de France, du Portugal, d'Espagne et d'Italie.

Les premiers approvisionnements arriveront au Manitoba dans quatre semaines environ et l'on espère que le tout sera à destination dans cinq ou six semaines.

La commission n'a pris encore aucune décision pour l'emplacement de ses magasins et de ses entrepôts; rien ne sera arrêté à ce sujet avant le retour des commissaires de leur voyage à Montréal et Québec.